

# Modifications aux règlements généraux

## Proposition de modifications

### **Libellé original : 14. Nombre d'administrateurs**

Le Conseil d'administration de la corporation compte entre 9 et 11 membres dont au moins un.e est élu.e parmi les ex-résident.e.s de l'organisme ou un.e élu.e parmi les jeunes ayant occupé un stage rémunéré au sein de l'entreprise d'insertion et enfin les autres élus parmi les membres partenaires et réguliers.

### **Libellé proposé : 14. Nombre d'administrateurs**

Le Conseil d'administration de la corporation compte entre 7 et 11 membres dont au moins un.e est élu.e parmi les ex-résidents de l'organisme ou un.e élu.e parmi les jeunes ayant occupé un stage rémunéré au sein de l'entreprise d'insertion et enfin les autres élus parmi les membres partenaires ou réguliers.

### **Libellé original : 21. Quorum**

Lorsque 9 sièges sont comblés sur le conseil d'administration, il y a quorum si 5 membres du Conseil sont présents. Lorsque 10 ou 11 sièges sont comblés sur le conseil d'administration, il y a quorum si 6 membres du Conseil sont présents.

### **Libellé proposé : 21. Quorum**

Il y a quorum lorsque 50%+1 des sièges comblés par les administrateur.trice.s sont présent.e.s à la rencontre du conseil d'administration.